

Objet : Notification de décision de la Commission de Recours
Rencontre NRB.A.AZEL / AC.LAIFA du 05.11.2019

Membres Présents :

- **ABADA Abdelhamid**
- **HODNI Azzouz**
- **BENBEKA Farouk**

Recours du Club **NRB.AIN AZEL** sur la suspension du joueur **HAOUAS ANNOUAR SADAT** de 11 matchs fermes.

- **Attendu** que le club **NRB.A.AZEL** a fait un recours à l'encontre d'une décision de la Commission de Discipline de la Ligue de Wilaya de Foot Ball de Sétif statuant comme suit :
- **Attendu** que lors de la rencontre ayant opposée NRB.A.AZEL à l'AC.LAIFA, les réserves ont été formulées par le club NRB.A.AZEL concernant la sanction infligée au joueur HAOUES ANNOUAR SADAT de **11 (onze) matchs fermes** dans une même rencontre.
- **Attendu** que pour non respect de la réglementation en vigueur du délégué (non renvoi du joueur exclu en vestiaire).
- **Attendu** que l'article 149 des R/G de la FAF stipule : lorsque pour une seule ou plusieurs infractions commises lors d'une rencontre, une personne aura encouru plusieurs sanctions de durée même nature (deux ou plusieurs sanctions de matchs).
- La Commission de recours lui inflige la sanction la plus grave prévue pour l'infraction.

Par ces motifs, la Commission décide :

Réduire la sanction à **08 matchs** dont **03 (trois) avec sursis** à compter du 05.11.2019.

Copie pour Information :
LFW.SETIF

LE S/GENERAL
A.ABADA